

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 55 (1919)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

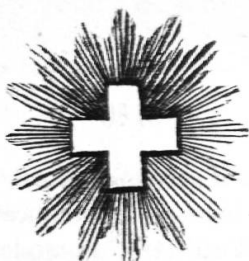
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LV^{me} ANNÉE

N° 10
Série B



LAUSANNE

8 mars 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Revue de la Suisse allemande. — PARTIE PRATIQUE : Degré inférieur : L'orange. — Degrés inférieur et moyen : Autres fruits du Midi. — Orthographe : les mots ont, on. — Degré supérieur et écoles primaires supérieures : L'Alsace et la Lorraine (Fin). — Croquis coté d'une cafetière. — Compte d'une succession. — Pensée.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Avis. — Nous nous permettons de rappeler à nos collègues *que tout ce qui concerne la chronique vaudoise — mais cela seulement — doit être adressé au correspondant vaudois à l'Educateur. Les articles traitant de questions pédagogiques, historiques, etc., sont à envoyer au rédacteur en chef, et les articles pratiques au rédacteur de la partie pratique.*

Nous prions en outre nos correspondants *de n'écrire que sur un côté de la feuille.*

A. R.

Un questionnaire. — Afin de pouvoir établir la situation matérielle du personnel enseignant primaire, le Département de l'Instruction publique vient d'adresser aux instituteurs et institutrices un questionnaire au sujet des traitements et avantages légaux qui leur sont accordés, ainsi que des fonctions spéciales et officielles que nombre d'entre eux remplissent, surtout dans les communes de la campagne.

A. R.

† **Julie Beausire.** — Dernièrement est décédée à Lausanne, Mme Julie Beausire, née Cousin, surveillante et maîtresse de travaux à l'Ecole normale. La défunte, qui avait obtenu en 1879 son brevet pour l'enseignement primaire, avait débuté à Poliez-le-Grand. De 1883 à 1893, elle avait enseigné aux écoles de Lausanne; puis elle fut appelée, à cette dernière date, à l'Ecole normale. Elle avait épousé M. Louis Beausire, chef de service de l'enseignement primaire.

Mme Beausire était une personne distinguée, dont le caractère aimant et la douceur, qui n'excluaient ni la fermeté ni l'autorité, lui ont valu la respectueuse affection de nombreuses « volées » d'institutrices.

A. R.

† **Louis Cachin.** — Vendredi matin, les écoliers d'une des classes de Villeneuve apprenaient avec consternation qu'on avait trouvé leur jeune maître

mort dans son lit. Louis Cachin a succombé à une crise cardiaque, à vingt-neuf ans, à l'âge où les espoirs de la jeunesse commencent à devenir des réalités.

Sa brève existence fut toute d'utilité et de modestie. Il était simple en paroles et en actes. Les idées sortaient de sa bouche toutes nues, dans leur conception première, avec un accent de sincérité qui leur donnait une singulière force. Ses phrases exprimaient des faits précis. Sa pensée ne se perdait jamais en digressions plus ou moins utiles. Dans nos discussions, il ramenait toujours les esprits au sujet principal, savait les y maintenir et les guider vers la décision, vers une décision toujours pratique.

Il était épris de justice aussi. Notre tâche d'éducateurs, qu'il concevait de la belle manière, il souffrait de la sentir insuffisamment appréciée. Il aurait voulu pour l'instituteur une place plus large, des droits égaux à ses grands devoirs, une rétribution plus juste de ses efforts. Et comme, chez lui, l'action suivait toujours l'idée, il donnait les moyens d'obtenir cette situation enviable : plus d'amitié entre collègues, plus d'union, de discipline, plus de solidarité surtout. Quand il s'était forgé une idée, il la défendait envers et contre tous. Il n'aura pas connu l'âge des accommodements faciles, des lâches compromissions. Il ne transigeait jamais. Les autorités locales l'avaient chargé de l'office du ravitaillement. Il y montra une impartialité parfaite.

Et nous, ses amis, ce que nous n'oublierons jamais, c'est son extrême obligeance. Il savait rendre service et cela sans bruit et sans gloire. Il était de ceux pour lesquels *pouvoir c'est devoir*. Oui, nous avons peine à concevoir que cet ami sûr n'est plus, qu'il faudra désormais compter sans lui. Mais nous garderons pieusement la mémoire de ce bon camarade, de son beau caractère.

ED. FRANKHAUSER.

Glion. — A l'occasion du trentième anniversaire de l'entrée en fonctions de M. Forestier dans cette localité, la Commission administrative du Village a tenu à lui exprimer la reconnaissance de la population pour ses longs et fidèles services à la direction de la première classe. Elle lui a offert avec la coopération de quelques anciens élèves, une belle bibliothèque en chêne. Les autorités communales, qui avaient déjà remis une montre en argent à notre collègue, à l'occasion de ses vingt-cinq ans de services, se sont associées par une lettre à cette manifestation. M. Jaccard, Directeur des Ecoles de Montreux, l'a assuré, de son côté, des sentiments d'affectueuse gratitude de l'autorité scolaire. Nous y joignons tous nos vœux avec nos cordiales félicitations.

P. H.

Conférence F. Buisson. — Le public lausannois — celui, du moins, qui a su profiter de l'aubaine — a eu le privilège d'entendre, le 28 février, à l'Aula de l'Ecole normale, une conférence admirable de M. F. Buisson, député, ancien Ministre, ancien Directeur de l'enseignement primaire de France, et rédacteur du *Manuel général*, sur *La portée sociale des réformes scolaires en Europe et en Amérique*. Nous en rendrons compte dans le prochain numéro de l'*Educateur*.

Cette conférence a été suivie, sur l'invitation de M. le Recteur de l'Université, d'une charmante réception familière, au cours de laquelle d'aimables paroles ont été échangées. Les trois ordres de l'enseignement y étaient représentés, fait assez

rare dans notre démocratie vaudoise pour que M. le Directeur J. Savary ait cru devoir en signaler l'heureuse signification.

Concert du Chœur mixte du corps enseignant de Vevey-Montreux. — Rappelons que c'est le lundi 10 mars, à 7 heures du soir, que cette Société répète à Lausanne, à Saint-François, avec le concours de l'Orchestre de la Suisse romande, le concert qui a eu si vif succès à Vevey, le 23 février. Au programme : *Les Saisons* de Haydn.

Bel exemple de charité. — Ce fait-divers ne rentre pas dans la chronique vaudoise, mais il vaut d'être signalé. C'est la *Gazette de Lausanne* qui le rapporte : « Dernièrement est morte à Bâle une maîtresse d'école, Mme Schüppli, qui, malgré la modicité de ses ressources, a trouvé moyen de donner à deux reprises fr. 1000 pour les Arméniens nécessiteux, et en outre de pourvoir, depuis l'origine de la guerre, à l'entretien de sept orphelins arméniens. »

A. R.

Dons d'honneur pour nos orphelins, 5^e liste. — *Montant des quatre premières listes : 1571 fr. 90.* — *Section d'Yverdon, par M. Durussel L., instituteur, Yvonand :* M. Addor R., Yverdon, 5 fr. M. Ducommun J., Yverdon, 2 fr. M. Gailloz H., Yverdon, 5 fr. M. Lambercy A., Yverdon, 2 fr. M. Clément N., Yverdon, 3 fr. M. Chanson H., Yverdon, 2 fr. M. Berard H., Yverdon, 2 fr. M. Jaccard H., Yverdon, 2 fr. M. Saugy J., Yverdon, 2 fr. Mlles Reber M. et F., Yverdon, 5 fr. Mlle Rochat A., Yverdon, 2 fr. Mme Rufener H., Yverdon, 2 fr. Mlle Burnand E., Yverdon, 5 fr. Mlle Sigrist J., Yverdon, 2 fr. Mme Reymond A., Yverdon, 2 fr. Mlle Pittet E., Yverdon, 5 fr. Mlle Jaques R., Yverdon, 5 fr. Mlle Grandjean J., Yverdon, 2 fr. Mlle Cousin V., Yverdon, 2 fr. Mlle Berthiez N., Yverdon, 5 fr. Mme Burnens L., Yverdon, 2 fr. Mme et Mlle Gonthier J. et M., Yverdon, 5 fr. Mlle Bubloz M., Yverdon, 3 fr. Mlle Sigrist A., Yverdon, 2 fr. Mlle Bettex A., Yverdon, 2 fr. Mlle Vaucher S., Yverdon, 2 fr. M. et Mme Clerc, Belmont, 10 fr. M. Mayor A., Oppens, 5 fr. Mlle Burdet C., Oppens, 3 fr. Mlle Pahud F., Orzens, 3 fr. Mlle Kasser J., Ursins, 4 fr. M. Gaillard R., Ursins, 5 fr. M. Bolomey L., Orzens, 5 fr. M. Charlet L., Suchy, 5 fr. M. Baumgartner R., Gressy, 5 fr. Mlle Allisson J., Suchy, 5 fr. M. Mæder Fritz, Ependes, 10 fr. M. Jaton M., Essert-Pittet, 5 fr. M. Pidoux V., Valeyres s/Ursins, 5 fr. M. Roy F., Pomy, 5 fr. Mlle Pahud L., Pomy, 4 fr. Mlle Burdet A., Villaret, 4 fr. Mlle Peytregnet J., Gressy, 1 fr. M. Gonin L., Champvent, 2 fr. Mlle Kopf M., Champvent, 2 fr. M. Thévenaz G., Chamblon, 5 fr. Mme Notz A., Essert s/Champvent, 5 fr. M. Guidoux U., Mathod, 5 fr. Mlle Leresche E., Mathod, 2 fr. M. Tacheron J., Montagny, 5 fr. Mme Henny M., Montagny, 3 fr. M. Loosly W., Orges, 5 fr. Mlle Ruegger B., Suscévaz, 3 fr. M. Decoppet E., Suscévaz, 1 fr. M. Favre J., Treycovagnes, 5 fr. M. Burdet J., Valeyres s/Montagny, 5 fr. Mlle Burdet, Valeyres s/Montagny, 5 fr. Mlle Clerc J., Valeyres s/Montagny, 2 fr. M. Tacheron E., Vugelles, 2 fr. Mlle Henny M., Vugelles, 2 fr. M. Golay A., Molondin, 20 fr. Mlle Héritier M., Molondin, 6 fr. Mlle Berruex H., Arrissoules, 5 fr. M. Carrard L., Bioley-Magnoux, 2 fr. M. Bassin P., Chanéaz, 2 fr. M. Crausaz E., Chavannes-le-Chêne, 5 fr. Mlle Gottraux E., Chavannes-le-Chêne, 15 fr. M. Vuagniaux C., Chêne-Pâquier, 5 fr. M. Magnenat R., Cronay, 3 fr. Mlle Joyet M., Cronay, 10 fr. Mlle Pittet M., Cronay, 5 fr. M. Favre Jules, Cuarny, 5 fr. M. Schmidtman J., Démoret, 10 fr. Mme Baatard J., Démoret, 5 fr. M. Monneyron A., Donneloye, 2 fr. M. Henry J., Donneloye, 3 fr. Mlle Crausaz E., Mézery, 2 fr. M. Buxcel C., Prahins, 2 fr. M. Fivat P., Rovray, 15 fr. Mlle Burdet B., Villars-Epeney, 5 fr. M. Durussel L., Yvonand, 5 fr. M. et Mme Despland, Yvonand, 5 fr. M. et Mme Jean-Mairet, Yvonand, 4 fr. Mlle Wiedmer C., Yvonand, 3 fr. Mlle Payot V., Yvonand, 5 fr. Mlle Blanchoud E., Mauguettaz, 5 fr. — *Cercle d'Avenches, par M. Payot M., Avenches, 42 fr. Par Mme V. Ballif, Moudon, solde de caisse « Prisonniers de guerre », district de Moudon, 20 fr. Par M. Meylan H., Peyres-Possens, des collègues de St Cierges, 6 fr. Par Gérance « Educateur », de la section d'Aubonne, par son président M. E. Dumartheray, à Gimel, 167 fr. Par Gérance « Educateur » : Envoi de M. Bex H., Dompierre : Produit d'une conférence donnée à Lucens, le 16 février 1919, 25 fr. — Section d'Oron, par M. Paquier A., délégué, Carrouge : M. et Mme O. Badel, 10 fr. M. et Mme Collet A., 5 fr. M. et Mme Delisle A., 20 fr. M. et Mme Dupuis F., 5 fr. Mme Gabella C., 5 fr. M. Gallay A., 10 fr. M. Guignard,*

10 fr. M. et Mme Mages L., 5 fr. M. et Mme Moillen E., 5 fr. M. Paquier A., 10 fr. M. et Mme Pasche C., 5 fr. M. Porchet A., 10 fr. Mlle Roulin R., 10 fr. — *Section d'Echallens, par M. Blanc L., instituteur, Vuarrens* : M. Payot A., Villars-Tiercelin, 10 fr. M. Laurent J., Echallens, 5 fr. M. Mivelaz M., Echallens, 5 fr. M. Prés. Comm. scol., Villars-Tiercelin, 1 fr. Anonyme, 1 fr. Mlle Ruedi L., Rueyres, 1 fr. 50. Mme Gonin, Nonfoux, 5 fr. Mlle Bovay, Bretigny s/M., 2 fr. M. Jaquet, Bretigny s/M., 5 fr. Mlle Panchaud, Echallens, 5 fr. Mlle Viret L., Echallens, 5 fr. Mlle Sommer, Epautheyres, 5 fr. M. Monod G., Sugnens, 5 fr. Mlle Wœlfl, Vuarrens, 5 fr. Mlle Mermond C., Pailly, 5 fr. M. Chamot M., Etagnières, 2 fr. 50. Mlle Pittet A., Etagnières, 2 fr. 50. M. Bouquet L., Poliez-le-Grand, 5 fr. M. Bataillard L., Rueyres, 5 fr. Mlle Bailly J., Poliez-le-G., 5 fr. Mlle Gardaz, Malapalud, 2 fr. Mlle Bornand, Cugy, 5 fr. M. Gailloud P., Cugy, 5. M. Dony, Morrens, 5 fr. Mlle Vallotton, Morrens, 2 fr. M. Peitrequin, Goumoëns, 2 fr. M. Bailly, Bioley-Orjulaz, 5 fr. M. Zahnd C., Bottens, 5 fr. Mlle Collet R., Penthérez, 2 fr. Mlle Vauthey A., Sugnens, 5 fr. Mme Basset, St-Barthélemy, 2 fr. Mme Martin-Bron, Froideville, 3 fr. M. Isely, Froideville, 5 fr. Mlle Bonzon, Eclagnens, 4 fr. Mlle Maccaud T., Echallens, 1 fr. 50. M. Brocard, Assens, 5 fr. M. Pabud, Goumoëns, 6 fr. Mlle Bossel, Echallens, 5 fr. Mme Gardaz A., Villars-le-Terroir, 2 fr. Mme Allaz V., Villars-le-Terroir, 4 fr. M. Pache E., Echallens, 5 fr. M. Dupuis, Oulens, 3 fr. M. Jaquerod, Dommartin, 3 fr. Mme Thomas, Oulens, 3 fr. M. et Mme Gesseney, Fey, 15 fr. M. Allaz, Assens, 5 fr. M. Favre A., Essertines, 5 fr. M. Blanc L., Vuarrens, 5 fr. M. Monod, E., Poliez-Pittet, 5 fr.

Total : Fr. 2523 90.

LE COMITÉ

CHRONIQUE GENEVOISE.

U. I. P. G. Section des messieurs. — A la suite d'incidents qui signalèrent la fin de la grève générale de novembre dernier à Genève, l'Union locale du personnel à traitement fixe tint à protester contre certains agissements de la garde civique en prenant parti lors d'une élection complémentaire au Conseil national ; elle appuya le candidat socialiste, M. Nicolet, qui fut un des chefs du mouvement gréviste. Cela parut être une ingérence dans la politique de parti, et l'éventualité d'une scission dut être examinée, sur la proposition d'un de nos collègues à notre assemblée du 20 février. M. Léon Favre, vice-président de l'Union locale, a défendu celle-ci avec beaucoup de persuasion. Nous ne pouvons donner ici les arguments de poids qu'il a su faire valoir ; le cadre de cette chronique ne le permet pas. Disons seulement que les traitements fixes ne sortent pas ébranlés du débat et qu'une revision prochaine des statuts donnera des garanties quant à l'avenir : les représentants de l'Union locale dans les Conseils seront désormais, autant qu'il sera possible, des membres mêmes de celle-ci.

Monsieur E. Wiblé, chef-instructeur, nous a donné, dans la même séance, une conférence instructive sur l'œuvre des Eclaireurs. Nous en reparlerons prochainement.

E. L.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Fonds scolaire de Prévoyance. — L'assemblée des vérificateurs de comptes et du Comité du Fonds scolaire de Prévoyance a eu lieu, le 22 février, à Neuchâtel.

Nous donnons ici un extrait du compte rendu financier de l'exercice 1918.

Recettes.

Allocations de l'Etat, des communes et insti-

tutions diverses	Fr. 45 830,25	
Cotisations des membres.	» 45 865 —	
Intérêts des capitaux	Fr. 66 799,55	Fr. 158 494,80

Dépenses.

Pensions	Fr. 81 245,05	
Suppléments de pensions	» 5 694,45	
Indemnités au décès	» 9 500 —	
Remboursement de cotisations aux démissionnaires	» 13 213,60	
Frais généraux et expertise technique	» 4 226,43	Fr. 113 876,53

L'exercice 1918, boucle donc par un *boni* de Fr. 44 618,27

Le *capital* du Fonds scolaire de Prévoyance s'élève, au 31 décembre 1918, à la respectable somme de fr. 1 566 534,25.

Le Fonds scolaire compte actuellement 723 membres; au cours de l'année, il a été enregistré 25 démissions et 15 décès.

Les pensions servies se répartissent comme suit :

<i>Loi de 1872</i> . . . Pension de fr. 200	ou fraction —	42 pensionnés sur	42 membres.
» 1889 . . . » » 800	» —	49 »	180 »
<i>Décret de 1906</i> . . » » 400	» —	4 »	11 »
<i>Loi de 1912</i> . . . » » 900 à fr. 1400	» —	36 »	490 »

Total, 131 pensionnés sur 723 membres.

Dans sa séance du 22 février, le Comité, outre l'examen des affaires courantes, a étudié spécialement la question d'une meilleure organisation du fonds. Un avant-projet de loi nouvelle, issu de la collaboration d'un technicien, d'une Commission, d'un membre du Comité et du Comité lui-même, sera prochainement soumis au corps enseignant primaire et aux autorités cantonales et communales.

Nous savons que si ce projet arrive à être accepté, dans ses grandes lignes tout au moins, par les divers intéressés, il améliorera d'une manière très importante le taux de la pension, si notoirement insuffisant jusqu'ici. De plus, il instaurera le juste principe de la réversibilité de la pension sur la veuve et les enfants d'un instituteur.

Nous avons le ferme espoir que corps enseignant, Etat et communes, voudront bien consentir aux nouveaux sacrifices qu'exigent ces transformations, sacrifices absolument indispensables pour assurer la sécurité du lendemain aux membres du corps enseignant qui, une fois leur tâche accomplie, prendront un repos bien mérité.

Colonies de vacances. Un départ. — Nous avons appris avec un vif regret le prochain départ de M. et Mme Henri Rochat-Bujard, qui dirigent depuis six ans, avec distinction et un grand dévouement, l'établissement hospitalier des Colonies de vacances de la ville de Neuchâtel, à Bellevue sur Bevaix. M. et Mme Rochat vont reprendre, à Lausanne, la direction d'un établissement similaire que fonde M. Charles Petitpierre, négociant.

L'établissement de Bellevue se trouve, au pied de la Montagne de Boudry, à une demi-heure de Bevaix; il est admirablement situé, face à la grandiose chaîne des Alpes et domine le lac de Neuchâtel. Bellevue a été fondé il y a plus de vingt ans, grâce à la bienveillance de généreux amis de l'enfance, au nombre desquels il y a lieu de citer M. James de Pury, qui légua aux Colonies de vacances la magnifique somme de fr. 300 000.

L'établissement de Bellevue n'a aucun caractère officiel ; il est administré par un Comité spécial.

Les élèves des écoles de Neuchâtel-Serrières sont seuls admis à Bellevue, qui est ouvert toute l'année. L'hiver, deux colonies d'une douzaine d'élèves y séjournent, chacune trois mois environ. Dès le printemps, les colonies comptent 25 et en été 50 élèves, qui y font des séjours d'une durée d'un mois.

M. Rochat, qui était précédemment instituteur d'une classe primaire supérieure au canton de Vaud, a apporté dans ses fonctions de directeur ses solides qualités pédagogiques.

Aimant profondément l'enfant, bienveillant, gai et ferme, M. Rochat fut, non seulement à Bellevue le directeur qui assurait le bon fonctionnement matériel de l'établissement permettant aux enfants de se fortifier physiquement, mais l'homme qui voyait aussi dans sa fonction, une œuvre morale à accomplir ; aussi M. Rochat réussit-il à exercer une réelle influence éducative sur les petits hôtes de Bellevue et dans la mesure où cela était possible, vu la trop courte durée du passage des enfants aux Colonies. Il fut du reste admirablement secondé dans sa tâche par Mme Rochat.

Le Comité des Colonies de vacances, les 1500 enfants environ, fillettes et garçons qui ont séjourné à Bellevue pendant la direction de M. et Mme Rochat leur garderont, ainsi que leurs parents, le plus reconnaissant souvenir.

Nous exprimons à notre excellent collègue, ainsi qu'à Mme Rochat, nos regrets de les voir quitter notre canton et nous formons les meilleurs vœux de réussite dans la nouvelle tâche qu'ils vont entreprendre.

H. L. G. >

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE.

J'ai déjà annoncé que, dans le canton des *Grisons*, les autorités législatives n'avaient accordé, au corps enseignant, qu'une allocation pour vie chère de 400 fr. au lieu des 600 fr. demandés. Cette décision a provoqué la réunion d'une assemblée de délégués extraordinaire, qui a pris les résolutions suivantes : « Le corps enseignant exprime ses profonds regrets de ce que ses revendications concernant une allocation de renchérissement n'aient pas été acceptées dans leur totalité. Il y voit une injustice qui blesse ses sentiments démocratiques, car il travaille dans l'intérêt de tous et pour l'avenir de la patrie. C'est pourquoi il espère que les autorités feront tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser ses justes revendications et qu'elles entreprendront sans retard les travaux nécessaires pour amener une amélioration de la situation sociale et économique des instituteurs. » — Celle-ci sera discutée dans une nouvelle assemblée de délégués qui se réunira ce printemps, à Thusis.

Dans *Appenzell-Rh. ext.*, une enquête a démontré que trois communes seulement n'avaient pas fait de retenues sur les traitements des instituteurs mobilisés ; dans toutes les autres, celles-ci variaient entre 20 et 60 %. Une requête a été adressée à ces communes tendant à ce que les retenues soient remboursées, du moins aux soldats et sous-officiers. Une conférence du même demi-canton propose que le comité de la société pédagogique se mette en rapport avec le

Comité central de l'association des instituteurs suisses, afin d'obtenir des prescriptions légales au sujet d'un traitement minimum, soit à l'occasion de la revision de la constitution fédérale, soit que le Conseil fédéral fasse usage de ses pleins pouvoirs.

Le Grand Conseil du canton d'*Uri* a inscrit dans le budget pour l'année courante une somme de 13000 fr. pour allocations de renchérissement à verser aux membres du corps enseignant et 2000 fr. comme subventions extraordinaires. Les instituteurs espèrent comme ailleurs, que les communes, de leur côté, feront un petit effort pour améliorer leur situation financière.

Dans *Bâle-Ville*, le nombre des maîtres et maitresses sans place est particulièrement élevé. Etaient inscrits pour fonctionner comme remplaçants : pour les écoles du degré moyen 46 maîtres et 7 maitresses ; pour l'école primaire 29 maîtres et 51 maitresses, plus 35 maitresses de travaux à l'aiguille et 21 des branches ménagères. Il y en a parmi eux qui attendent une place depuis 8 ans déjà. Différents moyens ont été envisagés pour remédier à cette situation qui, par suite de la diminution du nombre des élèves, menace de s'aggraver ; les institutrices mariées ne pourraient plus être nommées ; maîtres et maitresses d'un certain âge seraient mis d'office à la retraite ; suppression momentanée des cours destinés à la formation du corps enseignant, etc.

Dans le canton de *Soleure*, le nombre des instituteurs sans place est également très élevé. La somme de 8000 fr. que l'Etat répartissait entre eux en attendant qu'ils soient placés, a dû être portée à 20000 fr.

Dans le canton d'*Argovie*, les augmentations de traitement octroyées par la loi de 1917 sont déjà insuffisantes pour parer au renchérissement persistant. Il faudra donc le reviser. A ce sujet, on demande que, comme dans les cantons de Berne et de Zurich, l'Etat se charge du paiement des traitements. Cela délivrerait le corps enseignant de sa situation intermédiaire entre fonctionnaire communal et fonctionnaire cantonal. Les communes ont prouvé, écrit-on, que, dans leur grande généralité, elles ne sont pas à même et n'ont pas la volonté d'augmenter les traitements suivant les circonstances. Seul, l'Etat pourra le faire. J'aurai à revenir sur cette question. Y.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES ET DE LANGUE MATERNELLE.

Les fruits du Midi. — *Pour tous les degrés.*

A. L'ORANGE : EXERCICE D'OBSERVATION. — *Degré inférieur.*

Quelle est sa forme ? — Ronde comme une balle. Sa couleur ? — Jaune brillant, orangé. Quelle partie de l'orange voyons-nous ? — L'écorce. Que voyez-vous sur l'écorce ? — De nombreux petits points en creux. Est-elle partout unie ? — Non, autour d'un creux brun, qui est l'attache de la tige, la peau est légèrement ondulée, plissée. Que voyez-vous du côté opposé au creux de la tige ? — Un petit point noir.

Que faut-il faire pour éplucher l'orange ? — Enlever l'écorce. La faire éplucher par les enfants. Comment est l'écorce que nous enlevons ? — Épaisse, d'un blanc mat à l'intérieur, molle. Grattons avec un canif ou avec l'ongle l'épaisse peau blanche, il ne reste plus qu'une très fine peau orangée. Pressons fortement cette partie entre nos doigts, qu'arrive-t-il ? — Il en sort un jet de petites gouttes très fines. Sentons nos doigts ? — Ils sont très parfumés.

La peau enlevée que reste-t-il ? — La partie de l'orange que l'on peut manger. De quoi est-elle formée ? — De plusieurs morceaux appelés tranches. Comptons-les. Séparons une tranche ; à quoi ressemble-t-elle ? — A un croissant, à un quartier de lune. Est-elle partout de la même épaisseur ? — Non, le bord qui est au milieu de l'orange est très mince, puis la tranche s'épaissit de plus en plus. Par quoi est-elle entourée ? — Par une peau très fine, blanche par endroits, transparente. Regardons la tranche par transparence, que voyons-nous ? — Une très jolie couleur jaune, au milieu une petite tache sombre. Enlevons délicatement la petite peau, qu'apercevons-nous ? — La chair de l'orange. Comment est-elle ? — Jaune orangé, brillante, humide, formée de petits morceaux qui se détachent les uns des autres. Je presse une tranche, qu'en sort-il ? — Beaucoup de jus très parfumé. Qu'y a-t-il au milieu de la chair ? — Un ou plusieurs pépins. Comment sont-ils ? — Ovale, pointus aux deux extrémités, très durs. Ouvrons-les. Nous voyons qu'ils sont formés d'une enveloppe dure entourant une amande blanche ou verdâtre. Goûtons cette amande, elle est âcre.

B. AUTRES FRUITS DU MIDI. — *Degrés inférieur et moyen.*

Mandarines. — Différences entre l'orange et la mandarine : la mandarine est plus petite, plus aplatie. Son parfum est différent, elle est plus sucrée.

Citrons. — Comparaison de couleur et de forme avec l'orange et la mandarine. Ressemblances : ces trois fruits ont une écorce épaisse, bourrée d'une peau blanche ; ils sont formés de tranches ; ils ont tous des pépins, ils contiennent beaucoup de jus. Aimerez-vous manger un citron comme vous mangez une orange ? Pourquoi ? Comment emploie-t-on le citron ? Citronnade, assaisonnement, écorces confites. Le jus du citron soulage les maux de gorge, il peut servir pour le nettoyage (paille). Le bois du citronnier sert à faire des coffrets, de petits meubles.

Figues. — Se mangent fraîches ou sèches. Fraîches, elles ont un peu la forme de poires, sont couvertes d'une peau molle assez épaisse et contiennent un grand nombre de petits grains. Sèches, elles arrivent aplaties, très serrées dans des boîtes. Les figues peuvent, dans une certaine mesure, remplacer le sucre aujourd'hui si rare (compotes, boisson).

Dattes. — (Montrer des gravures, des photographies.) Fruit très sucré, d'un goût agréable, qui constitue la principale nourriture des Arabes du désert.

Bananes. — (Montrer des images représentant des bananiers, des régimes de bananes.) Plus de cent bananes peuvent être réunies autour d'une seule grosse tige (régime). Celles que nous mangeons ici sont petites et ont peu de goût en comparaison du goût savoureux qu'ont celles que l'on mange dans les

pays tropicaux où elles mûrissent. C'est un aliment très nourrissant ; mais depuis la guerre et la difficulté des transports maritimes, leur prix est élevé.

Olives. — (Montrer des illustrations.) Ces fruits ne sont pas sucrés, mais ils contiennent une grande quantité d'huile. On cueille les olives en septembre lorsqu'on veut les avoir vertes et les garder dans l'eau salée (hors-d'œuvre), ou bien en janvier ; elles sont alors toutes noires et servent à faire de l'huile. Cette huile coûte cher, mais elle a fort bon goût ; on l'utilise aussi pour faire des savons, des parfums.

C. — PROBLÈMES. — 1. — Maman avait 12 oranges ; hier elle en a acheté 20 et aujourd'hui 16. Combien en a-t-elle ?

2. — Il y avait 78 figues dans le compotier. Lundi nous en avons mangé 23 et mardi 14. Combien en reste-t-il ?

3. — Louis a 24 dattes dans une boîte, Paul en a 3 fois plus et André 2 fois plus que Paul. Combien André a-t-il de dattes ?

4. — Un marchand avait 96 citrons. Il les a répartis également dans 3 petites caisses. Le lendemain, il a mis les citrons d'une caisse dans 2 sacs. Combien y a-t-il de citrons dans chaque sac ?

5. — Une marchande a vendu 14 bananes le matin et 17 l'après-midi. Le lendemain, elle en a vendu 2 fois plus. Combien en a-t-elle vendu ce jour-là ?

6. — Une maman a acheté 16 mandarines, puis 4 mandarines. Elle les a toutes partagées entre ses 4 enfants. Combien chaque enfant en a-t-il ?

7. — Un épicier avait 52 boîtes de dattes, il en a vendu 25 et le lendemain il en a reçu 2 fois plus qu'il ne lui en restait. Combien en a-t-il reçu ?

8. — Un fruitier a 3 caisses contenant chacune 24 oranges. Il met toutes ces oranges dans 2 caisses. Combien y en a-t-il dans chaque caisse ?

(A suivre.)

ORTHOGRAPHE

Degré moyen.

III. Les mots *ont*, *on*.

I

TEXTE. *On* appelle quadrupèdes les animaux qui *ont* quatre pieds.... Ceux qui n'*ont* que deux pattes se nomment bipèdes. Les poissons *ont* des nageoires.

(Cours de langue française, p. 21.)

OBSERVATIONS. Examinons les phrases : les animaux qui *ont* quatre pieds ; ceux qui n'*ont* que deux pattes, etc. ; au singulier on dirait : l'animal qui *a* quatre pieds ; celui qui n'*a* que deux pattes ; — *ont* est le pluriel de *a*, c'est un verbe, il prend un *t*.

Quand on dit : *on* appelle, *on* désigne quelqu'un, c'est donc un pronom ; il n'a pas de *t*. On pourrait le remplacer par un autre pronom ; on pourrait dire, par exemple, nous appelons.

RÉSUMÉ : *ont* est un verbe, c'est le pluriel de *a* ; il s'écrit avec un *t*. *On*, désignant quelqu'un, est un pronom ; il n'a pas de *t*.

EXERCICES : a) Les élèves liront le devoir suivant ; ils chercheront les mots *on* et diront pourquoi ils sont ainsi orthographiés.

Le mobilier. Les meubles sur lesquels on s'assied portent différents noms....
On couche, *on* se repose sur un lit. *On* écrit sur un bureau. *On* range ses livres dans une bibliothèque, *on* serre la vaisselle et le linge de table dans un buffet....

(*Cours de langue française*, page 21.)

b) Même exercice : chercher et expliquer les mots *on* et *ont* :

Lorsque, venant du Jura, *on* a traversé le Plateau,... *on* observe que les montagnes sont plus hautes ;... *on* est entré dans la région des Alpes. Les premières chaînes *n'ont* pas la grandeur sauvage des hautes Alpes. *On* les appelle Préalpes....
On aime à gravir leurs sommités telles que le Moléson, le Pilate. Au sud de ces montagnes, les chaînes prennent de plus en plus d'importance et *l'on* pénètre dans la région des hautes Alpes.

(Rosier, *Manuel-atlas*, degré moyen, page 4.)

c) Exercice collectif et oral. Comment écrit-on ? :

La cave est le lieu où *l'on* conserve le vin et les légumes. *On* y descend par un escalier. Elle est éclairée par une fenêtre très étroite *qu'on* appelle soupirail. Les tonneaux *ont* chacun un robinet. *Lorsqu'on* reçoit du bois ou du charbon, *on* le serre dans le bûcher.

(D'après le *Cours de langue française*.)

Ecrire au tableau et épeler avec attention : *lorsqu'on*.

d) Idem. Chercher des phrases dans lesquelles se trouvent les mots suivants : *on*, *ont*, *qu'on*, *l'on*, *lorsqu'on*, *n'ont pas*.

e) Même exercice individuel et écrit.

II

On, sujet.

TEXTE : *Le fer*. (Dupraz et Bonjour, page 69.) On peut aussi utiliser le texte ci-dessus : *le mobilier*, ou encore : *A la campagne*. (*Cours de langue française*, page 98.)

Du chapitre : *le fer*, nous tirons les exemples suivants : *On* trouve dans la terre des blocs de pierre ; *on* les appelle minerais de fer ; *on* commence par laver le minerai ; *on* met le minerai dans de grands fourneaux *qu'on* appelle hauts-fourneaux.

OBSERVATIONS. Qui est-ce qui trouve, appelle, commence, met ? Tous ces verbes ont pour sujet *on* ; ils sont tous au singulier. Observer et analyser plus particulièrement l'exemple : *on* les appelle.

RÉSUMÉ. *Le verbe qui a pour sujet on est toujours au singulier.*

EXERCICES. a) Chercher dans la suite du morceau : *le fer*, les verbes qui ont pour sujet *on* et en indiquer le nombre.

b) DICTÉE. *Les grimpeurs.*

On appelle grimpeurs des oiseaux dont les pattes, courtes et fortes, ont de longs doigts opposés deux à deux. Tous ont un bec droit et vigoureux. Les plus répandus sont les pics ; *on* en connaît plusieurs espèces que *l'on* rencontre dans les forêts et parfois dans les vergers. *On* les aperçoit rarement à terre ; ils passent leur vie sur les troncs des arbres, cherchant les insectes cachés dans les

crevasses de l'écorce. Ils ont un caractère craintif et défiant ; ils vivent solitaires et s'enfuient dès qu'on approche d'eux ; mais on les apprécie pour les grands services qu'ils rendent.

PRÉPARATION ET VOCABULAIRE. 1^o Copier et apprendre : l'espèce, l'écorce, le service, la crevasse ; — appeler, approcher, apprécier ; aperçoit ; — caractère, solitaire ; — répandu, rendre ; — craintif, défiant, opposé.

2^o Faire remarquer : les pattes courtes et fortes ; de longs doigts opposés ; les plus répandus, les insectes cachés ; ils vivent solitaires ; les grands services.

3^o Examiner : on les aperçoit ; on les apprécie.

4^o Nombre du pronom et accord des verbes : ils passent, ils vivent et s'enfuient ; ils rendent.

J. T.

LEÇONS D'ACTUALITÉ

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

I. — L'Alsace et la Lorraine. (Suite¹.)

B. — HISTOIRE

III. — L'ALSACE, LA LORRAINE ET LA SUISSE. — A. — ALSACE. — b) *Mulhouse et la Suisse*. — 1. Au moyen âge, Mulhouse, comme toutes les villes libres, eut des luttes constantes à soutenir contre la noblesse jalouse. (Comparer avec les villes de Berne, de Soleure, de Genève, etc.)

Elle chercha un appui chez les républiques suisses. Le 17 juin 1466, elle conclut une *alliance* de 25 ans avec Berne et Soleure contre la maison d'Autriche et la noblesse du Sundgau. En 1468, deux mille Suisses, en majorité bernois et soleurois, firent une expédition en Alsace pour défendre Mulhouse et la venger des seigneurs. D'autres contingents confédérés les rejoignirent bientôt, ce qui porta l'effectif total de l'armée à 13 000 hommes. La noblesse du Sundgau n'osa pas les attaquer ! Cette expédition augmenta le prestige militaire de l'infanterie suisse et fit pâlir celui de la chevalerie.

2. Quand Charles le Téméraire devint maître de l'Alsace, le danger fut grand pour les Mulhousiens. *Pierre de Hagenbach* ne faisait aucun cas de leurs franchises impériales et traitait en pays sujets Mulhouse, Colmar, Schlettstadt et Strasbourg. Les Confédérés prirent fait et cause pour Mulhouse : « Mulhouse, disait Hagenbach, avec l'alliance des Suisses n'est qu'une écurie ; une fois bourguignonne, elle sera un jardin de roses et deviendra la couronne du pays. »

3. L'alliance de 1466 avait pris fin à son échéance (1491) et n'avait pas été renouvelée. Mais les rapports entre Mulhouse et les Confédérés restaient cordiaux et Bâle soutenait aussi la métropole de la Haute-Alsace. Enfin en janvier 1515, les *Treize Cantons* conclurent avec *Mulhouse*, « forteresse angulaire et rempart de tous les Confédérés », et cette fois à perpétuité, une *nouvelle alliance*, par laquelle la ville acquérait les droits et assumait les devoirs de ville alliée aux mêmes conditions que Saint-Gall. (Quels étaient à cette époque les autres alliés des Suisses ? Remarquer à ce propos que de toutes les villes alsaciennes, c'est avec Mulhouse que les Confédérés ont été le plus étroitement et le plus longtemps unis.)

¹ Voir *Educateur* du 8 et du 22 février 1919.

4. Mulhouse adopta la *Réforme* à peu près en même temps que les villes de la Suisse allemande. Irrités, les cantons restés catholiques rompirent leur alliance avec Mulhouse, qui devint dès lors plus spécialement l'alliée des villes protestantes. C'est ainsi qu'elle envoya un contingent pour soutenir Zurich dans les premières guerres religieuses. La profession de foi réformée, dite « Confession de Bâle » (1534), fut adoptée aussi par Mulhouse.

5. En 1587, au moment de la *réaction catholique* en Europe, le parti catholique s'empara du pouvoir par surprise et fit régner la terreur dans la ville. Deux mille hommes de Berne, Bâle, Zurich et Schaffhouse traversèrent les territoires autrichiens de l'Alsace du Sud (Mulhouse était enclavée dans les possessions des Habsbourg) et prirent la ville d'assaut, après un combat meurtrier où 265 des leurs restèrent sur le carreau, sans compter ceux, très nombreux, qui moururent plus tard de leurs blessures. Une fois maîtres de Mulhouse, ils y rétablirent l'ordre et rendirent le pouvoir aux anciennes autorités. Une garnison suisse occupa la ville pendant une année.

6. Au XVII^e siècle, *Mulhouse*, comme Genève et les Grisons, *demanda* instamment son entrée dans la *Confédération*, mais tous ses efforts se brisèrent devant l'irréductible opposition des cantons catholiques.

7. La *Société helvétique*, qui joua un si grand rôle et qui renaît de ses cendres depuis quelques années (exposer en deux mots le but de la Nouvelle Société Helvétique), fut fondée en 1762. Elle comptait parmi ses membres influents un magistrat mulhousien, Josué Hofer, greffier de la ville.

8. *Mulhouse fut incorporée à la France en 1798*. (Quelles sont des villes et des régions, suisses aujourd'hui, qui furent annexées à la France à la même époque ?) Alors seulement prirent fin ses alliances avec les Etats confédérés.

c) *Strasbourg et la Suisse*. — 1. Ville impériale comme Mulhouse, Strasbourg était comme elle entourée par les territoires autrichiens. Comme Mulhouse, elle rechercha l'alliance des villes suisses. C'est ainsi que Bâle eut avec Strasbourg des rapports amicaux et fréquents depuis le milieu du XIII^e siècle (1254). Au siècle suivant, Strasbourg fait alliance avec Zurich et Saint-Gall (1325 et 1327). (Quand Rodolphe Brun eut renversé le gouvernement aristocratique à Zurich (1339), il donna à la ville une nouvelle constitution, inspirée du *Schwörbrief* de Strasbourg, daté du 17 octobre 1334.)

2. Strasbourg joua un grand rôle dans la *Réformation*. Comme Bâle, Genève et Lausanne, la grande ville alsacienne avait été jusque-là le siège d'un évêché. En 1530, Strasbourg fit une alliance spéciale avec Zurich, Berne et Bâle. (Rappeler que c'est à Strasbourg que vécut Calvin de 1538 à 1541, lorsqu'il fut obligé de quitter Genève.)

3. Le 20 juin 1576, un certain nombre de Zuricois, désignés sous le nom d'« Argonautes », firent en un seul jour le trajet de Zurich à Strasbourg sur le « vaisseau fortuné ». Leur chef était Gaspard Thomann, qui devint plus tard bourgmestre. Ce fut un événement considérable. Les Zuricois furent accueillis avec enthousiasme et le poète Jean Fischart chanta leur exploit en des vers demeurés célèbres.

4. En novembre 1584, Strasbourg demanda à être admis dans l'alliance des

Treize Cantons. Berne et Zurich étaient pour l'affirmative, mais l'opposition des confédérés catholiques fit tout échouer.

5. Strasbourg ne renonçait pas cependant à sa politique séculaire. En 1588, elle fit *une nouvelle alliance*, plus étroite, avec *Zurich et Berne*. A la tête de la députation suisse qui se rendit à Strasbourg se trouvait le bourgmestre zuricois Gaspard Thomann; les magistrats confédérés furent reçus avec plus d'enthousiasme encore que les « Argonautes » douze ans auparavant, et le même poète célébra l'alliance des Suisses et la liberté en de beaux vers inspirés. Une ambassade strasbourgeoise vint ensuite recevoir à Zurich et à Berne le serment d'alliance, et de grandes fêtes furent organisées en leur honneur dans ces deux villes.

6. Les alliances des Suisses avec Strasbourg prirent fin en 1681, année où *Louis XIV s'empara de la ville*.

7. En 1870, pendant le bombardement de Strasbourg, la Suisse sollicita et obtint du quartier général allemand l'autorisation de faire sortir huit cents vieillards, femmes et enfants, de la ville assiégée. Une délégation composée des présidents des villes de Zurich et de Berne ainsi que du chancelier de Bâle (pourquoi ces trois villes-là?) se rendit à Strasbourg pour cette mission humanitaire.

8. (*Strasbourg et Lausanne.* — On pourra rappeler aux écoliers vaudois l'épisode — blâmable du reste — du drapeau du consulat allemand de Lausanne, arraché de sa hampe par quelques jeunes gens, le 27 janvier 1916, jour anniversaire de Guillaume II. A la suite de cet incident, les autorités strasbourgeoises — allemandes — débaptisèrent la « rue de Lausanne » et lui donnèrent le nom de « rue de Rheinfelden ». Lausanne répondit spirituellement en appelant *Rue de Strasbourg* une nouvelle artère contiguë à l'Avenue de France.) Le nom de rue de Lausanne a été rendu à l'artère de Strasbourg.

B. LA LORRAINE ET LA SUISSE. — Sauf à l'époque des *guerres de Bourgogne*, la Suisse a eu beaucoup moins de rapports avec la Lorraine qu'avec l'Alsace. (Pourquoi?) Les Etats de Rodolphe I^{er}, couronné roi de Bourgogne à Saint-Maurice en 888, s'étendaient jusqu'en Lorraine.

Charles-le-Téméraire s'était emparé de la Lorraine en 1475, et c'est de Nancy qu'il partit pour Grandson en passant par Jougne et par Orbè.

Le duc René de Lorraine prit part à la bataille de Morat, où un contingent lorrain combattit dans les rangs des Confédérés. Il assistait à la brillante assemblée qui se réunit à Fribourg le 25 juillet 1476 pour fixer les résultats des combats de Grandson et de Morat. Il y rendit de grands services en s'employant comme médiateur entre les partis hostiles. René aurait voulu entrer dans l'alliance des Confédérés au même titre que les cantons, mais les Suisses s'y refusèrent. Ils conclurent cependant avec le duc de Lorraine, le 7 octobre, une entente amicale qui lui donnait le droit de recruter des soldats en Suisse, en cas de nécessité. Aussi, quand après avoir reconquis son duché il fut attaqué derechef par le Téméraire, laissant la garde de Nancy à une troupe d'élite et aux vaillants bourgeois de la ville, il accourut à Lucerne, se présenta lui-même devant la Diète, lui décrivit sa détresse en termes émouvants et implora l'appui des Suisses. Nos élèves savent le reste. On pourra rappeler cependant que les 8000 Suisses (dont 2300 Zuricois sous Hans Waldmann) qui partirent pour secourir la Lorraine, passèrent par Bâle, — où le duc René vint à leur rencontre,

— Colmar, Saint-Dié et Lunéville, et qu'ils prirent à la bataille de Nancy une part décisive. Placés à l'avant-garde, sous les ordres de Guillaume Herter et d'Oswald de Thierstein, ils exécutèrent un mouvement tournant et tombèrent à l'improviste sur le flanc droit de l'ennemi.

Le duc René de Lorraine demeura l'allié des Confédérés. La Lorraine était représentée à la Diète de Baden, en 1512, parmi d'autres Etats : ceux du Pape, l'Empire, l'Espagne, Venise, Milan, la Savoie, la France, au moment où les Suisses sont à l'apogée de leur force et jouent en Europe le rôle d'une grande puissance militaire. Mais en somme les rapports amicaux et suivis des deux pays ne survécurent guère au duc René, et en 1515, à Marignan, nous trouvons un duc de Lorraine parmi les généraux de François Ier.

(Entre autres sources, nous avons consulté le *Journal des instituteurs et des institutrices*, et l'*Histoire de la Confédération suisse*, de J. Dierauer.

On nous fait remarquer que les dates que nous avons données à propos du bassin de la Sarre ne sont pas exactes. Ce pays fut annexé à la France par fragments et à diverses époques ; ne pouvant entrer dans ces détails, nous nous bornons à renvoyer aux ouvrages spéciaux, à ceux de Lavis et Rambaud par exemple.)

Pages choisies. — L'Alsace et la Lorraine ont inspiré de nombreux écrivains ; forcé d'être bref, nous nous en tiendrons à quelques pages de l'émouvant récit de M. Benjamin Vallotton : *On changerait plutôt le cœur de place.*

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

Croquis coté d'une cafetière.

Comme beaucoup d'objets de forme cylindrique, le croquis de la cafetière pourrait se faire en élévation et en plan seulement. Le plan auxiliaire (vue par le bout) a pourtant son utilité dans notre dessin, puisqu'il fait connaître l'épaisseur des anses.

Le maître insistera beaucoup sur la bonne mise en place du dessin ; pour cela il faudra chercher, dès le début, les proportions, hauteur et largeur ; puis, après avoir placé la ligne de terre, on tracera les axes.

On fera d'abord le croquis de l'élévation en évitant tout détail inutile. On ne peut pas, cependant, achever le croquis du goulot en élévation sans connaître sa place exacte sur le plan, car son point d'intersection X doit être projeté sur l'élévation en Y ; et l'on peut remarquer ainsi que sa soudure sur la cafetière doit être indiquée par une légère courbe.

Dans la vue de côté, le goulot est représenté par un trait ponctué parce qu'il est caché. Les cotes sont indiquées en millimètres.

G. PAYER.

COMPTABILITÉ. — *Degré supérieur et classes primaires supérieures.*

Compte d'une succession.

A. Actif.

En mourant, M. Chaubert a laissé à ses héritiers :

1° Une maison taxée fr. 35 000.

2° Un mobilier estimé fr. 8250.

2° Les frais de succession se montent au 5 % de l'actif brut.

3° L'impôt et l'assurance du bâtiment, soit 2,4 ‰.

4° L'assurance du mobilier, soit 1 ‰.

5° Les impôts sur le mobilier et sur les titres, moins les intérêts 3 ‰.

6° Diverses notes se montant à fr. 839,24.

7° Le gage d'une servante, soit 7 mois à fr. 40.

8° Une gratification à la dite, fr. 50.

Cet héritage doit être partagé entre 5 héritiers. Quelle sera la part de chacun ?

Compte d'une succession.

		ACTIF	PASSIF
Maison d'habitation		35000 —	
Mobilier		8250 —	
Carnet de la Caisse d'épargne	Fr. 6800 —		
Intérêt au 4 1/4 ‰ pendant 6 mois	» 144 50	6944 50	
Obligations de la C. H. C. V., 7 de fr. 500 =	Fr. 3500 —		
Intérêt au 3 1/2 ‰ pendant un an	» 122 50	3622 50	
Obligation hypothécaire	Fr. 12500 —		
Intérêt au 4 ‰ pendant 9 mois	» 375 —	12875 —	
Créance de	Fr. 4800 —		
Intérêt au 3 3/4 ‰ pendant un an et 4 mois	» 240 —	5040 —	
Billet de	Fr. 900 —		
Intérêt au 5 ‰ pendant 8 mois	» 30 —	930 —	
Droits de mutation, 8 ‰ de fr. 72662			5812 96
Frais de succession, 5 ‰ de fr. 72662			3633 10
Impôt et assurance du bâtiment, 2, 4 ‰ sur fr. 35 000			84 —
Assurance du mobilier, 1 ‰ sur fr. 8250			8 25
Impôt sur le mobilier et les titres, 3 ‰ de fr. 36750			110 25
Payé diverses notes			839 24
Gage de la servante, 7 mois à fr. 40			280 —
Gratification à la servante			50 —
Actif net de la succession pour balance			61844 20
	Balance	Fr. 72662 —	72662 —

La part d'un héritier sera Fr. $\frac{61844\ 20}{5}$ = Fr. 12368 84

F. MEYER.

PENSÉE

Le tableau des leçons sera une salubre contrainte pour le maître et un moyen de discipline pour les élèves. L'esprit a besoin d'une règle, d'une méthode de travail pour ne pas se laisser détourner du but poursuivi par des associations d'idées intempestives, par des préoccupations étrangères à ce but.

FRANÇOIS GUEX.

Librairie et Edition J. H. JEHEBER

GENÈVE — 28, Rue du Marché — GENÈVE

Viennent de paraître :

O. S. MARDEN

Les Harmonies du Bien

un volume de 300 pages. Broché, fr. 5.—

Ralph-Waldo TRINE

LES FORCES SUPÉRIEURES

de l'Intelligence et de l'Esprit

un volume de 264 pages Broché, fr. 7.—

Edition de luxe sur velin, numéroté Fr. 20.—

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

Institut J.-J. Rousseau

Taconnerie 5, Genève

Le semestre d'été s'ouvrira le

22 avril.

Demander le programme-horaire au Secrétariat de l'Institut.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

NOS ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

voudront bien nous faire parvenir le montant de leur abonnement pour 1919, soit 10 francs.

Gérance de l'Educateur.

ÉDUCATEUR. — Qui vendrait année 1918, complète? Offres à la Gérance.

Assurance maladie infantile

D'après les nouveaux statuts de la Caisse, les cotisations des assurés seront, dès le **1^{er} avril 1919**, **annuelles** et indivisibles.

Il y a donc tout avantage à ce que les sections nouvelles entrent en fonctions au commencement de l'année scolaire (année comptable).

L'assurance est réservée aux élèves des écoles primaires (enfantines comprises). Elle est recommandée spécialement sous la forme **obligatoire**, qui sera plus tard étendue à tout le canton.

S'adresser à la Direction de la Caisse, à Lausanne. Celle-ci compte actuellement 146 section et environ 15.000 affiliés. (P 10 588 L)

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES

Officiers

Toute la

CHEMISERIE

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend à domicile pour soumettre les échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



Musique pour Pâques

Chants à une voix avec accompagnement de piano, orgue ou harmonium :

2240.	Guillod G.	Jéricho	Fr. 1 70
2336.	—	Venez à la croix	» 1 50
801.	Hanson, Jos.	Venez à lui	» 1 50
1365.	Harnisch, A.	Laissez-moi, que j'entre à l'église	» 1 70
745.	Liszt, F.	Pater noster	» 1 50
2720.	Meyer de Stadelhofen, P.	Chant de Pâques	» 1 —
948.	Rousseau, L.	Résurrection	» 1 70
702.	—	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 2 —

Duos ou chœurs à deux voix, avec accomp. de piano, orgue ou harmonium :

801.	Hanson, Jos.	Venez à lui	Fr. 1 50
786.	North-Rousseau	A toi la gloire	» 1 70
787.	—	Le Sauveur est ressuscité	» 2 —
788.	—	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 1 70

Trios ou chœurs à trois voix, avec accomp. de piano, orgue ou harmonium :

62.	Bischoff, J.	Jésus est notre ami suprême	Fr. 1 —
626.	Grandjean, S.	Chant de louange	» 1 —
268.	Kling, A.	Louange à Dieu	» 1 50
792.	Rousseau, J.	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 2 —

Chœurs mixtes à quatre voix, avec accompagnement :

2500.	Bischoff, J.	Le cantique des anges	Fr. 2 —
2506.	—	Sous le ciel étoilé	» 1 75
2503.	—	O Jésus, ton doux souvenir	» 1 50
1111.	Cosson, A.	Pâques. Les saintes femmes au tombeau	» 3 —
2284.	Lauber, E.	Chant de Pâques.	» 2 50

Chœurs à trois voix à cappella :

O. 211.	Aichinger, Gr.	Pour le jour de Pâques.	Fr. 0 30
O. 222.	Bischoff, J.	Chant de Pâques	» 0 25
O. 208.	Palestrina, G.-P. de	Pour le jour des Rameaux.	» 0 30
O. 209.	—	Pour le temps de la Passion	» 0 30
O. 210.	—	Pour le Vendredi Saint.	» 0 30

Chœurs à quatre voix mixtes à cappella :

A. 273.	Bischoff, J.	Au Calvaire	Fr. 0 60
A. 284.	Bratschi, P.	Résurrection	» 1 —
A. 298.	Grandjean, S.	O mon Sauveur	» 0 50
A. 230.	Haydn, J.-M.	La mort du Sauveur	» 0 50
A. 303.	Mayr, S.	Gloire au Rédempteur	» 1 —
A. 306.	Meister, C.	Les Cloches de Pâques	» 1 25
A. 318.	Pilet, W.	Christ est sorti de la tombe	» 0 50
A. 202.	Plumhof, H.	Chœur des anges	» 1 —

Chœurs à quatre voix d'hommes à cappella :

R. 392.	Bischoff, J.	Au Calvaire	Fr. 0 50
R. 324.	—	Montez à Dieu	» 0 50
R. 335.	Grandjean, S.	O mon Sauveur	» 0 50
R. 349.	Mayr, S.	Gloire au Rédempteur	» 1 —
R. 351.	Meister, C.	Les Cloches de Pâques.	» 1 50
R. 363.	Pilet, W.	Christ est sorti de la tombe	» 0 50

RATIFICATION

A. 319.	Pilet, W.	Confirmation des catéchumènes	Fr. 0 75
A. 320.	—	Pour une réception de catéchumènes	» 1 —

ENVOIS EN EXAMEN

FÆTISCH F^{RÈRES} S.A., Editeurs, à LAUSANNE

Succursales à Neuchâtel et à Vevey.

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — E. Visinand, éditeur.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

L^V^{me} ANNÉE — N° 11

LAUSANNE, 15 mars 1919.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Editions ATAR — GENÈVE

**Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.**

ARZANI, prof.	Grammaire italienne	Fr. 3.—
» »	Anthologie italienne	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	Manuel d'instruction religieuse, 4 ^{me} édition.	» 0.75
CLIFT, J.-A.	Manuel du petit solfégien.	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » 2 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » Livre du maître	» 2.20
	Calcul mental	» 2.20
	Manuel de géométrie	» 1.70
DÉMOLIS, prof.	Physique expérimentale	» 4.50
DENIS, Jules.	Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)	» 2.—
DUCHOSAL, M.	Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète	» 0.60
» » » » » »	réduite	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	Guide du violoniste	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	Manuel d'instruction civique (2 ^{me} partie: Autorités fédérales)	» 2.—
ESTIENNE, H.	Pour les tout petits, poésies illustrées	» 2.—
GAVARD, A.	Livre de lecture, degré moyen	» 1.50
GOUË (M ^{me}) et GOUË, E.	Comment faire observer nos élèves?	» 2.25
GROSGURIN, prof.	Cours de géométrie	» 3.25
JUGE, M. prof.	Notions de sciences physiques	» 2.50
	Leçons de physique, 1 ^{er} livre: Pesanteur et chaleur	» 3.75
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	Leçons d'histoire naturelle.	» 3.25
	Leçons de chimie.	» 2.50
	Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande).	» 2.75
LESCAZE, A., prof.	Premières leçons intuitives	» 1.80
	Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	» 1.50
	» » » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache	
	1 ^{re} partie.	» 1.40
	2 ^{me} partie.	» 1.50
	3 ^{me} partie.	» 1.50
MALSCH, A.	Les fables de la Fontaine (édition annotée).	» 1.50
MARTI, A.	Livre de lecture, degré inférieur	» 2.50
MARTI et MERCIER.	Livre de lecture, degré supérieur	» 3.—
PITTARD, Eug., prof.	Premiers éléments d'histoire naturelle	» 2.75
PLUD'HUN, W.	Comment prononcer le français?	» 0.50
» »	Parlons français.	» 1.—
POTT, L.	Geschichte der deutschen Literatur	» 4.—
SCHUTZ, A.	Leçons et récits d'histoire suisse	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	Histoire sainte	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

Ecoles Normales

Examens d'admission

a/ Pour les **cours spéciaux** (Ecoles enfantines et Travaux à l'aiguille), le mardi 22 avril et le mercredi 23 avril à 7 h. du matin ;

b/ Pour la 4^{me} classe des **garçons**, le mardi 22 avril, à 2 h. après-midi, le mercredi 23 et le jeudi 24 avril, à 7 h. du matin.

c/ Pour la 3^{me} classe des **jeunes filles**, le mercredi 23 avril, à 2 h. après-midi, le jeudi 24 et le vendredi 25 avril, à 7 h. du matin.

S'annoncer, avant le 5 avril, au directeur en lui transmettant :

1. Un acte de naissance (pour les Suisses d'autres cantons un acte d'origine).
2. Un certificat de vaccination.
3. Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité de domicile.
4. Un engagement à desservir pendant 3 ans au moins une école publique dans le canton.
5. L'indication exacte de la dernière école suivie.

Les candidats qui désirent être mis au bénéfice d'une bourse de l'Etat, doivent la demander dans leur lettre d'inscription. (Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 fr. par an, suivant les conditions de fortune et le travail de l'élève. Les allocations supplémentaires pour renchérissement de la vie sont accordées en outre dans certains cas).

Conditions d'admission : A. Avoir 17 ans dans l'année courante pour les sections écoles enfantines et travaux à l'aiguille, et 16 ans dans l'année courante pour les deux sections primaires. Une dispense d'âge peut-être accordée aux élèves **garçons** qui ont achevé leur scolarité. (P 30 690 L)

B. Etre exempt d'infirmités.

Le programme des examens sera envoyé sur demande.

La Direction.

ÉCOLE DES MÉTIERS

Ville de Lausanne

Les inscriptions pour l'admission de nouveaux élèves dans les deux divisions :

1. Section de mécanique et électricité
2. Section des Industries sur bois

seront reçues d'ici au 22 mars courant par la Direction de l'Ecole.

Les prospectus et formulaires d'inscriptions sont à la disposition des intéressés chez la concierge de l'Ecole des Métiers, rue de Genève, Lausanne.

Pension

Quel instituteur de la campagne vaudoise prendrait en pension, dès le 15 avril prochain, un garçon de 13 ans, bien élevé, de bonne famille, et fréquentant actuellement les écoles de Lausanne ? Offres et prix, boulangerie Rufener, place de l'Ours, Lausanne.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

COURS DE
Mathématiques Élémentaires

par

H. Roorda Van Eysinga

- I. **ARITHMÉTIQUE. Première Partie. Théorie et Exercices.**
In-8. Cartonné Fr. **3.60**
Deuxième Partie. Problèmes. In-8. Cartonné Fr. **1.80**
- II. **ALGÈBRE. Théorie et Problèmes.** In-8. Cartonné Fr. **3.60**
- III. **GÉOMÉTRIE. Théorie et Problèmes.** In-8. Cartonné Fr. **3.60**

Ces volumes se distinguent de beaucoup d'ouvrages similaires par leur parfaite clarté et par la grande simplicité avec laquelle les idées générales y sont présentées. Les exposés théoriques sont réduits au minimum indispensable. C'est en rappelant avec insistance le but pratique à atteindre que l'auteur explique des formules et des procédés que les écoliers emploient souvent sans les comprendre. Sous la diversité apparente des questions, on retrouve ainsi deux ou trois problèmes fondamentaux, toujours les mêmes.

La méthode de M. Roorda, qui ne l'empêche pas de formuler les règles précises dont les écoliers doivent se souvenir, permet à ceux-ci, quand ils ont quelque initiative, de conserver toute leur liberté d'esprit. Et c'est la raison pour laquelle tous ceux qui veulent que l'enfant apprenne à penser sauront reconnaître la grande valeur pédagogique de ces petits manuels.

Ils contiennent de nombreux problèmes très variés. En les choisissant, l'auteur n'a pas seulement voulu imposer aux enfants l'obligation d'effectuer des calculs : il a tenu à leur faire connaître quelques résultats intéressants de la statistique et, surtout, à exercer l'agilité de leur intelligence.